

## **POLITIQUE D 10 – Politique d’aménagement linguistique**

Approuvé par :	Conseil d’administration
Date d’entrée en vigueur :	17 avril 2010
Date de révision :	13 novembre 2016
Date de la prochaine révision :	2021
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

### **OBJECTIF**

Valoriser l’usage de la langue française auprès de ses employés et de sa clientèle étudiante.

### **PORTÉE**

La présente politique s’adresse aux membres du personnel et à la clientèle étudiante.

### **DÉFINITIONS**

<b>Mot/terme</b>	<b>Définition</b>
Aménagement linguistique	« L’aménagement linguistique se rapporte à l’organisation globale de la langue sur un territoire (pays, état, province, etc.). Il s’agit d’une activité qui favorise la mise en place d’outils servant à répondre aux différents besoins linguistiques d’une population, en plus de contribuer à la valorisation de cette ressource qu’est la langue. » SALIC (Site d’aménagement linguistique au Canada, 2004)

### **ÉNONCÉ**

*En 2011, le gouvernement de l’Ontario lançait la Politique d’aménagement linguistique de l’Ontario pour l’éducation postsecondaire et la formation en langue française. En vue de réaliser cette vision, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités désirait développer, en collaboration avec les institutions partenaires d’enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues, un plan pluriannuel de responsabilisation au niveau provincial. Ce plan servirait de référence pour le développement de politiques d’aménagement linguistique locales qui refléteraient les réalités et missions particulières de chaque organisation et les attentes spécifiques prévues par le Ministère dans les contrats de prestation de services d’emploi. ([http://www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/PAL\\_Fre\\_Web.pdf](http://www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/PAL_Fre_Web.pdf))*

*En adoptant cette politique, en avril 2010, le Collège Boréal a su jouer un rôle de précurseur en tant qu’établissement d’éducation postsecondaire de langue française en Ontario. En effet, depuis sa création, il valorise l’usage de la langue française auprès de ses employés et de ses étudiants, s’assure de la qualité de la langue française dans l’enseignement et dans toutes les activités qui découlent de son existence, encourage la participation de ses employés et de ses étudiants, à titre de francophones, dans le développement économique, culturel et social de leurs milieux et démontre un leadership qui vise à contrer le décrochage culturel et de renforcer l’identité francophone.*

*La politique d’aménagement linguistique représente une initiative pancollégiale.*

*Tous les employés du Collège Boréal ont un rôle à jouer au niveau de sa mise en œuvre afin d’offrir une éducation de qualité qui répond aux besoins de chacun de ses étudiants.*

*La PAL au Collège Boréal vise à atteindre le niveau le plus élevé possible de compétence en français en :*

- *Promouvant la visibilité du fait francophone en salle de classe, dans les corridors et lors d'événements spéciaux;*
- *Responsabilisant tous les usagers à l'égard de l'utilisation du français et l'amélioration des habiletés langagières en français;*
- *Assurant le rayonnement culturel du français;*
- *Affichant et rendant visible sa fierté et son appartenance à une communauté culturelle francophone forte;*
- *Devenant un lieu de socialisation, de rencontre, d'échange et de collaboration avec la communauté francophone; et*
- *Devenant une ressource pour la communauté et tous les intervenants concernés.*